

7

ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 7

- I. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- II. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique

REALISATIONS ET ENJEUX

Le Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME) est chargé de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des mécanismes d'appui, y compris pour les projets de partenariat public privé (PPP) en régime de concession pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie est chargée de la mise en œuvre des programmes et projets d'utilisation rationnelle de l'énergie, des énergies renouvelables et de la gestion du Fond de Transition Energétique (FTE) et des projets spécifiques d'approvisionnement en énergies renouvelables dans les zones défavorisées. La Société Nationale de Distribution du Pétrole (SNDP) est responsable du stockage et de la distribution des produits pétroliers de base, notamment GPL et pétrole lampant au profit des populations à faible revenu. La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) assure l'exécution des projets publics de production d'électricité solaire et éolienne et de la gestion des autorisations et des contrats publics d'achat d'électricité renouvelable produite en régime d'autorisation, de concession ou d'autoproduction par les privés et les collectivités locales. La STEG est également chargée de l'électrification du pays et de l'extension du réseau gazier dans l'ensemble du territoire national.

I. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

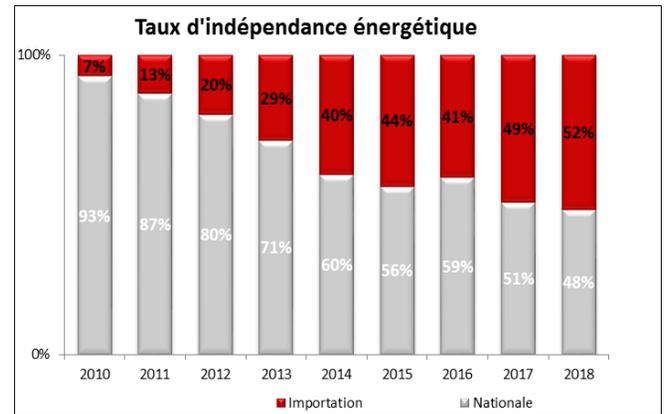
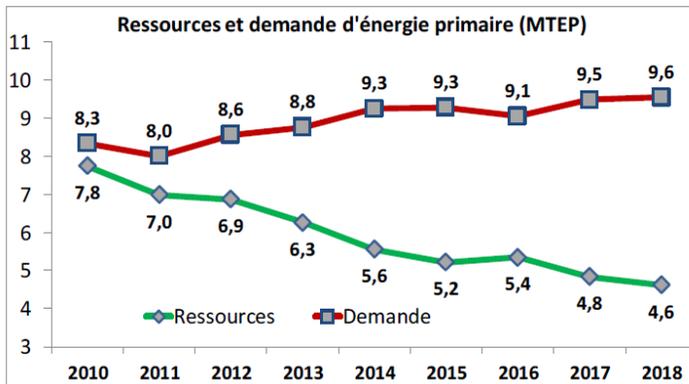
En Tunisie, l'accès à l'électrification est quasi généralisé dans tout le pays. Il est de 100% dans le milieu urbain et s'établit à plus de 99% dans le milieu rural. L'électricité produite à partir des énergies renouvelables est marginale passant de 1,6% en 2013 à 3% en 2018. La puissance électrique issue des énergies renouvelables a augmenté, passant de 81MW en 2008 à 235MW en 2012 puis à 352MW en 2018, essentiellement éolienne (240MW), hydraulique (62 MW) et photovoltaïque (50MW) dans le cadre du programme « Toits solaires » lancé en 2009⁹⁵. La Tunisie a réussi à faire baisser l'intensité énergétique totale de l'ordre de 2% par an durant la période 1990-2011. Cependant, ces réalisations restent insuffisantes face à une demande d'énergie en forte augmentation. Afin de répondre à cette demande, le pays a adopté en novembre 2016 une stratégie énergétique à l'horizon 2030 visant à baisser la dépendance énergétique, à garantir l'approvisionnement du pays et surtout à réduire ses importations en énergie. Cette stratégie fixe les objectifs chiffrés suivants à l'horizon 2030 :

(i) accroître la part des énergies renouvelables dans la production électrique à 12% d'ici 2020 et 30% à l'horizon 2030 (soit 3815 MW), (ii) réduire l'intensité énergétique finale de 3% par an et (iii) les émissions de gaz à effet de serre de 41 % à l'horizon 2030.

La Tunisie est devenue, à partir de 2001, un pays importateur net d'énergie primaire. Les sources d'énergie primaire (hors biomasse) ont baissé de 7,8 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2010 à 4,6 en 2018. Le taux d'indépendance énergétique est passé de 93% en 2010 à 48% en 2018 accompagné d'une aggravation du déficit énergétique commercial multiplié par 11 au cours des neuf dernières années. Près du tiers (32%) du déficit global de la balance commerciale est dû à l'énergie.

⁹⁵ Rapport CEA (2018) : Premier rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au Maghreb

Figure 19 : Evolution des ressources et de la demande énergétiques en Tunisie



II. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique

La Tunisie est classée au 20ème rang mondial en matière d'efficacité énergétique⁹⁶ (2ème en Afrique, après l'Afrique du Sud), et occupe le 22ème rang mondial et 2ème en Afrique dans le domaine des énergies renouvelables. Elle est aussi classée parmi les trois premiers pays de la région MENA qui ont réalisé des améliorations du cadre réglementaire pour le développement des énergies renouvelables, et parmi les pays avancés qui ont adopté les normes minimales de performance énergétique des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.



Toutefois, en 2018, le mix énergétique (hors biomasse) en Tunisie est basé à 99% sur les énergies fossiles, dont 57% pour le gaz naturel et 42% pour le pétrole. Il en est de même pour l'électricité qui, même si la capacité de production a enregistré une hausse de 1122 MW entre 2011 et 2018, elle demeure basée sur le gaz naturel (97%) malgré le potentiel important de la Tunisie en énergies renouvelables (notamment solaire et éolien). Afin d'exploiter au mieux ce potentiel, deux objectifs principaux ont été fixés par la Tunisie, soutenus par des réformes législatives et institutionnelles.

Le premier objectif vise à diversifier son mix énergétique, à travers notamment les énergies renouvelables (augmenter la participation des énergies renouvelables dans la production d'électricité jusqu'à 30% en 2030 et promouvoir d'autres usages des énergies renouvelables) et l'efficacité énergétique (réduire la demande d'énergie primaire de 30% d'ici 2030), les interconnexions électriques, les interconnexions gazières et le gaz naturel liquéfié. Le second objectif concerne la durabilité énergétique en prenant en considération l'équité énergétique, la compétitivité économique, le ciblage des subventions, et le respect de l'environnement (réduire l'intensité carbone de 46% d'ici 2030).

Au niveau législatif, la constitution de 2014 assure l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. En effet, l'article 12 stipule que « l'État agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Il assure également l'exploitation rationnelle des ressources nationales ». La loi n°2016-71 (loi de l'investissement) considère la production d'électricité à partir des énergies renouvelables comme un secteur prioritaire. Les projets d'énergies renouvelables bénéficient de prime à l'investissement de 15% plafonnée à un million de dinars et des prises de participation au capital.

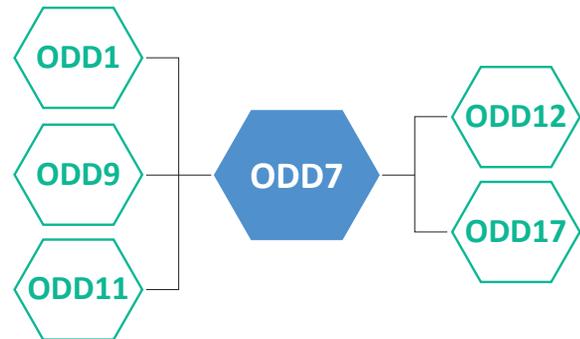
⁹⁶ Banque Mondiale: Rise 2018, Policy Matters: «Regulatory indicators for sustainable energy».

DES DEFIS A SURMONTER

Le secteur énergétique en Tunisie se trouve confronté à des défis majeurs : (i) un défi stratégique lié à la nécessité de diversifier les sources énergétiques, (ii) un défi économique lié à la tarification et aux subventions, et (iii) un défi environnemental lié à l'utilisation des technologies propres afin de protéger et respecter l'environnement.

SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Un groupe de travail a été mis en place piloté par le Ministère de l'Industrie et des PME, composé des représentants des structures et ministères suivants : Ministère de la femme, Ministère de l'agriculture, MDICI, MAS, Ministère des affaires locales et de l'environnement, l'INS, Ministère de l'équipement, le Ministère de la Santé, et l'Agence de Maitrise de l'Energie.



BONNES PRATIQUES

La Tunisie a mis en place un label « écoBAT » de qualité énergétique élevée pour la construction des bâtiments et la réalisation de quelques projets pilotes. D'autres exemples de réussite méritent d'être cités (figure 20):

Figure 20 : Diversification des ressources énergétiques

